



# INFOS SERVICE DÉCHETS



Moins, c'est mieux !



**MAUGES  
COMMUNAUTÉ**

N°17 - Novembre 2024

## Service Déchets

### Accueil téléphonique


du lundi au vendredi  
de 9h à 12h et de 14h à 17h

1 rue Robert Schuman - La Loge  
CS 60111 - Beaupréau  
49602 BEAUPRÉAU-EN-MAUGES  
Cedex

T 02 41 71 77 55

service-dechets@maugescommunaute.fr

Pour rester informé :

- Abonnez-vous à la newsletter de Mauges Communauté, en bas de la page d'accueil de [maugescommunaute.fr](http://maugescommunaute.fr)
- Rejoignez-nous sur facebook ! 

## Rappel

En cas de déménagement, complétez le formulaire de déménagement disponible sur [maugescommunaute.fr](http://maugescommunaute.fr) ou contactez le service au **02 41 71 77 55**.



© Aurélien Mahot

Courossé - La Chapelle-Saint-Florent  
MAUGES-SUR-LOIRE

Chères Maugeoises, Chers Maugeois,

Depuis plusieurs années, Mauges Communauté s'engage résolument à vos côtés pour la valorisation des biodéchets, conformément aux objectifs de la loi AGEC (Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire). Ensemble, nous faisons le choix d'une transition écologique concrète, en vous offrant les outils nécessaires pour un compostage de proximité efficace et responsable.

Pour vos déchets alimentaires (pelures de légumes et restes de repas) de nombreuses solutions s'offrent à vous : composteurs individuels, lombricomposteurs et composteurs partagés. À ce jour, ce sont 12 000 composteurs individuels et 58 sites de compostage partagé qui sont installés sur notre territoire. Si vous avez des questions ou si vous n'êtes pas encore équipé, je vous encourage vivement à contacter notre service déchets. Nos équipes sont là pour vous accompagner dans cette démarche essentielle.

Par ailleurs, pour vos végétaux, je vous invite à participer aux démonstrations de broyage prévues au cours du premier trimestre 2025. Cette technique vous permettra de réutiliser vos végétaux à domicile, tout en réduisant vos déplacements vers les déchèteries. Profitez-en également pour échanger avec des experts des associations de broyage et du CPIE Loire Anjou, qui partageront leurs précieux conseils.

L'engagement pour une gestion durable des déchets est l'affaire de tous. Il est essentiel de continuer à trier vos biodéchets pour les transformer en une précieuse ressource pour vos jardins.

Enfin, je vous adresse, au nom des élus et du personnel de Mauges Communauté, de bonnes fêtes de fin d'année.

**Gilles PITON,**  
Vice-président « Pôle Transition Écologique »

## INFO

# Déchets abandonnés : un enjeu qui nous concerne tous



Les déchets laissés dans la nature, que ce soit dans nos bourgs ou nos espaces naturels, sont un vrai problème. Ils polluent l'environnement et ont de nombreuses conséquences. Mais que sont ces déchets, quels impacts ont-ils et comment pouvons-nous lutter contre cette pollution ?

### Qu'est-ce qu'un déchet abandonné ?

Un déchet abandonné est un déchet qui se retrouve dans la nature de manière inappropriée, que ce soit volontairement ou par négligence. Cela peut arriver dans des lieux publics ou sur des terrains privés. Les causes sont diverses : incivilité, négligence, inattention, ou même des déchets emportés par le vent ou dispersés par des animaux.

### Quelles conséquences ?

Tous les types de déchets, qu'ils soient en plastique, en métal, en verre ou organiques, ont des impacts importants. Sur l'environnement, car un déchet peut mettre très longtemps à se dégrader. Par exemple, un sac plastique peut rester dans la nature jusqu'à 500 ans ! Sur les animaux qui ingèrent ces déchets. Une baleine peut avaler jusqu'à 43 kg de plastique par jour. Sur la santé également car ils favorisent la prolifération de bactéries et de microplastiques, que l'on

retrouve dans l'eau, l'air et même dans les aliments. Et financiers car leur ramassage représente un coût pour les collectivités et donc pour tous.

### Que pouvons-nous faire ?

Nous avons tous un rôle à jouer au quotidien et nous pouvons adopter des gestes simples :

- Gardons nos déchets avec nous jusqu'à ce que nous trouvions une poubelle sur notre chemin ou ramenons-les chez nous.
- Pensons à trier nos déchets pour leur donner une seconde vie.
- Si un déchet se trouve sur notre passage, n'hésitons pas à le ramasser.
- Rappelons gentiment à nos proches les bons gestes à adopter.
- Engageons-nous dans des opérations de nettoyage. Mauges Communauté fournit gratuitement des gants et des sacs pour les associations qui souhaitent organiser des actions.



## Déchèteries : tout ce que vous devez savoir pour un dépôt réussi !

Le réseau des déchèteries du territoire compte 14 déchèteries et 2 éco-points. Sur chaque site, des agents sont présents pour vous guider et vous conseiller sur les dépôts de vos déchets.

### Comment utiliser le service des déchèteries ?

Les 16 sites sont accessibles à tous les habitants du territoire. N'oubliez pas votre carte d'accès au service, elle est indispensable pour entrer sur chaque site.



### Quels déchets y déposer ?

- Dans **toutes les déchèteries** : des cartons, du bois, du mobilier, des gravats, des végétaux, des déchets ultimes, des plastiques durs, des objets réutilisables, des déchets dangereux, des huiles de vidange, des piles et accumulateurs, des ampoules et néons, des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques et de la petite ferraille.
- **Uniquement sur les sites de Beaupréau, Jallais, Melay, Montjean-sur-Loire, St-Pierre-Montlimart, St-Laurent-des-Autels et St-Macaire-en-Mauges** : des articles de bricolage, de jardin, de sport, de loisirs et des jouets.
- Dans les **éco-points** : des cartons, du bois, des végétaux, des gravats et des déchets ultimes.

Les **déchets amiantés** sont collectés lors de collectes spécifiques et sur inscription, renseignez-vous sur [maugescommunaute.fr](http://maugescommunaute.fr).



**Les ordures ménagères, bouteilles de gaz, extincteurs, pneumatiques, médicaments et piquants-coupants (ex : seringues...) sont refusés sur tous les sites. Rapprochez-vous des vendeurs de ces équipements pour les faire reprendre.**

### Avec quel véhicule puis-je me rendre sur place ?

Seuls les véhicules légers, sans restriction de hauteur, attelés ou non (y compris les fourgons et camions bennes), avec un poids total autorisé en charge (PTAC) inférieur à 3,5 tonnes, sont acceptés. L'accès est interdit aux véhicules plus lourds.

### Quelques conseils pour des dépôts efficaces

- Optimisez vos trajets et déplacez-vous lorsque vous avez un chargement conséquent.
- Triez vos déchets à la maison par catégorie avant de vous déplacer. Par exemple, pliez les cartons et regroupez les déchets électriques, le bois...
- Veillez à bien charger vos déchets, couvrez-les si possible, pour éviter qu'ils ne tombent sur la route.

## Focus sur les dépôts des déchets professionnels



10 déchèteries du territoire sont accessibles aux professionnels équipés d'une carte d'accès :  
• Beaupréau et Jallais à Beaupréau-en-Mauges,  
• Melay à Chemillé-en-Anjou,  
• Montjean-sur-Loire et St-Florent-le-Vieil à Mauges-sur-Loire,  
• St-Pierre-Montlimart à Montrevault-sur-Èvre,  
• St-Laurent-des-Autels à Orée-d'Anjou,  
• Le Longeron, St-Germain-sur-Moine et St-Macaire-en-Mauges à Sèvremoine.

### Quels déchets y déposer ?

Des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques, des plastiques durs, des piles, de la ferraille, des objets de la maison, des papiers, des emballages verre, des textiles, des végétaux, des gravats, du bois, des cartons et des déchets ultimes. En revanche, il n'est pas possible de déposer des déchets dangereux et des huiles de vidange.

\*Ces déchets sont facturés en fonction des volumes déposés. Le minimum facturé est de 1m<sup>3</sup>. Au-delà, les volumes déposés sont facturés par tranche de 0,5 m<sup>3</sup>. Le volume est estimé visuellement par l'agent de déchèterie.

### INFO TRI

## Pour des fêtes plus responsables, triez vos papiers cadeaux !

En papier ou en plastique, le papier cadeau se dépose dans le sac ou bac de tri jaune réservé aux emballages, et non à la déchèterie. Vous pouvez le trier même avec des bouts de scotch et des agrafes dessus car, en petite quantité, cela ne gênera pas le recyclage. Et si vous voulez emballer vos cadeaux sans déchet et vous débarrasser une bonne fois pour toute du papier cadeau, adoptez le Furoshiki ! C'est une technique de pliage de tissu d'origine japonaise.



*Les horaires ne sont pas les mêmes sur tous les sites, avant de vous déplacer consultez-les sur [maugescommunaute.fr](http://maugescommunaute.fr)*

## Les coquilles aussi se recyclent

Les fêtes de fin d'année approchent et avec elles leurs lots de fruits de mer. Pour faciliter le dépôt des coquilles de fruits de mer, des contenants spécifiques seront temporairement installés dans 7 déchèteries du territoire.

Cette opération se déroulera du **2 décembre 2024 au 31 janvier 2025** sur les déchèteries suivantes :

- ZA Dyna Ouest à Beaupréau / Beaupréau-en-Mauges
- ZA La Pierre Blanche - 380 rue Andréas Zeffner à Jallais / Beaupréau-en-Mauges
- Lieu-dit La Haute Brosse à Melay / Chemillé-en-Anjou
- Lieu-dit Le Petit Lapin à Montjean-sur-Loire / Mauges-sur-Loire
- ZI La Paganne à St-Pierre-Montlimart / Montrevault-sur-Èvre
- ZA Le Pâtis à St-Laurent-des-Autels / Orée-d'Anjou
- Lieu-dit Le Bois Girard à St-Macaire-en-Mauges / Sèvremoine

Des contenants seront spécialement mis en place pour collecter uniquement les **coquilles de moules, huîtres, Saint-Jacques, palourdes, bulots, bigorneaux, couteaux et pétoncles**.

Après la collecte, ces coquilles seront broyées et utilisées comme complément alimentaire pour les élevages de volailles et comme amendement de qualité pour l'agriculture et le jardinage.

Attention, les rince-doigts, carapaces de crabes, têtes de langoustines, crevettes, restes de mollusques, citrons, sacs en plastique et serviettes en papier ne doivent pas être déposés dans ces contenants. Triez-les chez vous et jetez-les avec vos ordures ménagères.

*Depuis 2018, près de 53 tonnes de coquilles ont été collectées sur le territoire.*



## RÉSEAU DÉCHÈTERIES - INFOS TRAVAUX

*Le programme de restructuration du réseau des déchèteries se poursuit. Depuis début septembre, un nouvel équipement sort de terre zone du Val de Moine à St-Germain-sur-Moine / Sèvremoine. L'ouverture est prévue au cours du deuxième trimestre 2025. À suivre...*



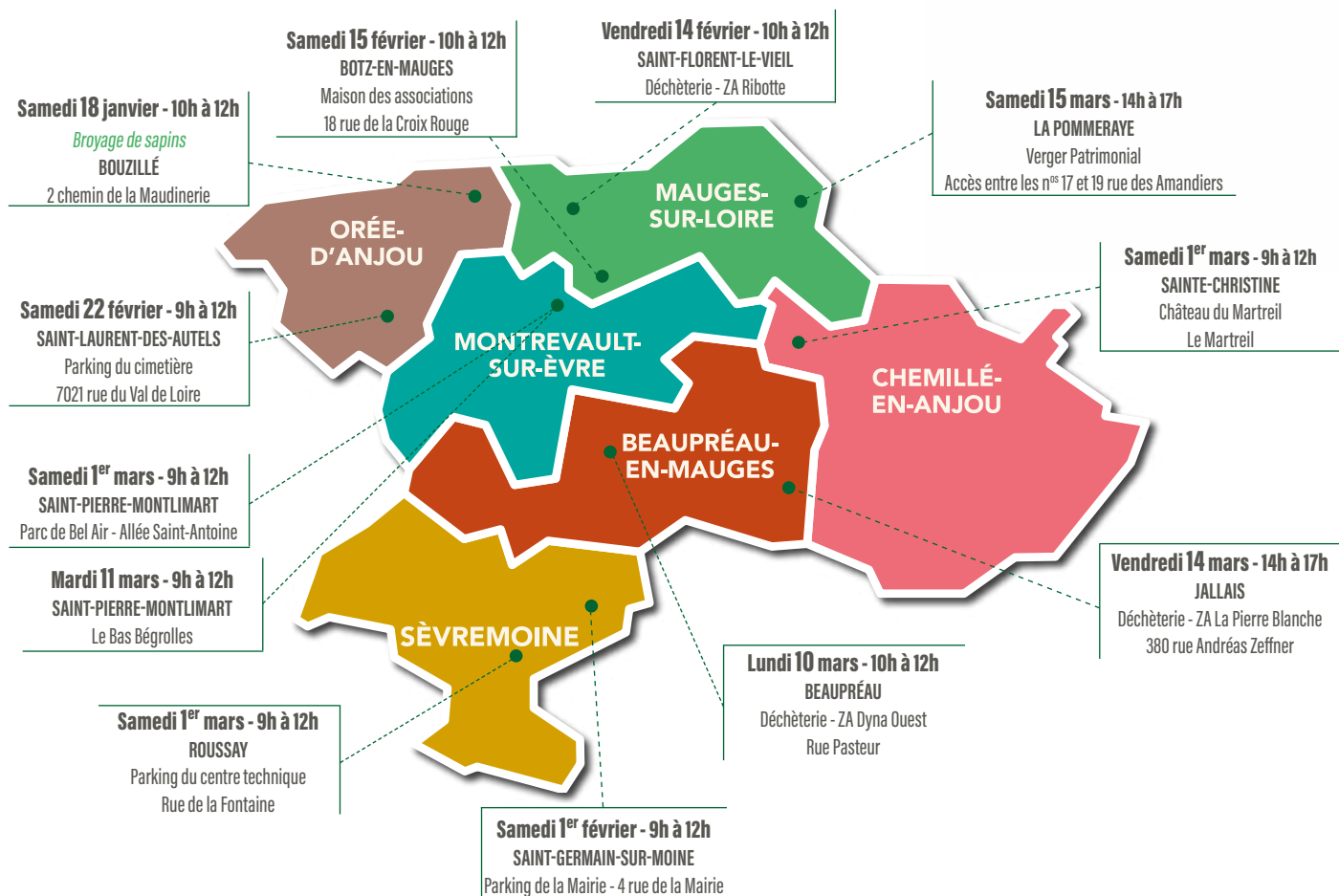


## Action 14 du Plan de Prévention

# Découvrez le broyage des végétaux



Du 18 janvier au 15 mars 2025, broyez vos végétaux et repartez avec du broyat ! Mauges Communauté, le CPIE Loire Anjou et les associations de broyage du territoire, vous proposent des opérations broyage pour découvrir cette technique qui vous permettra de valoriser le broyat obtenu dans votre jardin, votre compost ou vos parterres. Possibilité de réserver un créneau début 2025 sur [maugescommunaute.fr](http://maugescommunaute.fr).



## 10 associations de broyage pour vous accompagner

### BEAUPRÉAU-EN-MAUGES

ZD en Mauges - Gérard Grelier - 06 02 36 25 96

### CHEMILLÉ-EN-ANJOU

Horizon Bocage - horizonbocage@gmail.com - 07 67 49 03 82

### MAUGES-SUR-LOIRE

Jardinat' - Daniel Allard - daniel.allard1@sfr.fr - 02 41 77 72 81

Les Copeaux d'Abord - lcsf.les.copeaux.d.abord@gmail.com

Pierre-Yves Blain - 06 08 22 92 49 - blain.pyb@orange.fr

Jacky Bourget - 06 46 16 28 47

Jean-Paul Retailleau - 06 32 33 09 65

Botz Environnement [Botz-en-Mauges]

gtharreau@wanadoo.fr - 02 41 70 17 03

### MONTREVAULT-SUR-ÈVRE

Les Copeaux de l'Èvre - lescopeauxdelevre@gmail.com

06 86 38 16 44

### ORÉE-D'ANJOU

L'Arbre Bleu - cabane.ouils@arbrebleu.fr

Pierre Graveleau - 06 26 02 71 46 / Michel Touchais - 06 42 50 85 47

Jardi-éco-sol [Bouzillé] - jardi.eco.sol@gmail.com - 02 40 98 19 27

### SÈVREMOINE

Les Petits Ruisseaux

Patrick Guitet - lespetitsruisseaux@lilo.org - 06 17 99 98 00

Familles rurales Saint-André-de-la-Marche

contact@afrsaintandre.com - 02 41 30 45 59

## Stop au brûlage des végétaux

Brûler ses végétaux est une pratique **interdite**, passible d'une amende de 750 €. Elle engendre des risques d'incendie et des nuisances, dues aux odeurs et à la fumée, pour vous et votre voisinage. Son impact est important sur la dégradation de la qualité de l'air et nuit considérablement à l'environnement et à la santé.

**50 kg de végétaux brûlés émettent autant de particules fines que 13 000 km parcourus par une voiture diesel récente.**



© Freepik

Imprimé sur papier recyclé

